



communiqué

Date

Le 1er mai 1986

N^o 84

Pour publication

ACCIDENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE TCHERNOBYL

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Très honorable Joe Clark, et le ministre de la Santé et du bien-être social, l'honorable Jake Epp, ont annoncé aujourd'hui que, compte tenu des renseignements que possède le gouvernement du Canada sur l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et de l'incertitude qui règne encore, il est recommandé aux Canadiens actuellement en voyage à l'étranger de prendre certaines mesures à titre de précaution. Cette recommandation s'applique notamment aux fonctionnaires canadiens travaillant dans un rayon de 800 kilomètres (500 milles) du lieu de l'accident. Santé et bien-être social Canada estime prudent que tous les autres Canadiens, qui auraient décidé de se rendre dans cette région, prennent également certaines précautions.

Les femmes enceintes et les enfants de moins de seize ans étant particulièrement vulnérables aux radiations, le gouvernement du Canada a autorisé l'évacuation des personnes à la charge des employés de l'ambassade de Varsovie vers une zone non touchée. Nous consultons actuellement nos ambassadeurs en Union soviétique et en Roumanie afin de déterminer s'il y aurait lieu de prendre des mesures similaires dans le cas des employés affectés à Moscou et à Bucarest. Nous recommandons aux Canadiens qui résident ou qui envisagent de se rendre dans cette région - notamment aux femmes enceintes et aux enfants de moins de seize ans - de prendre des arrangements pour leur départ ou de repousser leur voyage à une date ultérieure. Elles peuvent, pour cela, faire appel à l'aide de l'ambassade du Canada sur place.

.../2